

Conseil d'Etat Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

## Conseil d'Etat CE Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48 www.fr.ch/ce

## **PAR COURRIEL**

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin Palais fédéral est 3003 Berne

 $\textit{Courriel}: \underline{jessica.thum@seco.admin.ch}$ 

sophie.ammann@seco.admin.ch kaja.meier@seco.admin.ch

Fribourg, le 2 mars 2021

## Modification de l'ordonnance sur les mesures dans le domaine de l'assurancechômage en lien avec le coronavirus (COVID-19)

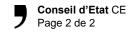
Monsieur le Président de la Confédération,

La procédure de consultation liée à la modification de l'ordonnance sur les mesures dans le domaine de l'assurance-chômage en lien avec le coronavirus (Covid-19) a retenu toute notre attention.

La Conseil d'Etat prend bonne note de la volonté du Conseil fédéral de prolonger une nouvelle fois, en dérogation de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), les dispositions exceptionnelles touchant au déroulement de la procédure d'indemnisation de la RHT et le délai d'attente.

Compte tenu de la situation économique actuelle et des perspectives de reprise encore incertaines, il faut s'attendre à ce que le nombre d'entreprises en RHT continue d'être élevé durant les deux premiers trimestres de l'année en cours. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat estime qu'il est indispensable de maintenir au-delà de la date initialement prévue aussi bien la procédure sommaire en matière de RHT que la suppression complète du délai d'attente, et ceci au moins jusqu'au 30 juin 2021. Cette prolongation permettra notamment aux organes d'exécution de faire face à l'afflux important de demandes de RHT.

Le Conseil d'Etat se rallie par conséquent entièrement au projet mis en consultation et salue le maintien des mesures exceptionnelles dans le domaine de l'assurance-chômage en lien avec le Covid-19.



En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'expression de nos respectueuses salutations.

## Au nom du Conseil d'Etat:



Jean-François Steiert, Président

Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique